



Cordée de la Réussite

Avenir Ingénieur

INGENIERIE



Le dispositif « Cordées de la Réussite » vise à lever les obstacles culturels et psychologiques qui peuvent brider l'ambition scolaire.

Il renforce l'accompagnement à l'orientation des élèves pour réduire leur autocensure et élever leur niveau d'ambition.

Il rend les perspectives de poursuite d'études plus concrètes pour les élèves.



La Cordée de la réussite du lycée Lislet Geoffroy « Avenir Ingénieur - INGENIERIE » a été créée en 2011.



Objectifs

- ◆ Susciter le goût et la curiosité pour les hautes études scientifiques
- ◆ Accompagner l'ambition des filles et des garçons vers les métiers de la science et de l'industrie
- ◆ Entretenir la volonté de réussir par l'exemple
- ◆ Valoriser la filière S2I porteuse d'emplois d'ingénieurs
- ◆ Motiver les jeunes filles pour la voie industrielle post-bac
- ◆ Accompagner le projet des jeunes réunionnais en métropole
- ◆ Ouvrir des horizons culturels diversifiés et développer la culture générale



Actions

- ◆ Immersions : journées portes ouvertes, immersion en CPGE et en BTS
- ◆ Stage d'anglais dans la ZOI
- ◆ Visio-conférences avec des écoles d'ingénieurs et des entreprises en métropole et en Europe
- ◆ 24 heures de l'Innovation
- ◆ Olympiades de SI/STI2D
- ◆ Action Sciences de l'Ingénieur au Féminin
- ◆ Tutorat : lycéens par les étudiants CPGE, d'étudiants CPGE par des étudiants d'Ecoles d'Ingénieurs, de collégiens par des lycéens
- ◆ Actions culturelles, événements artistiques
- ◆ Visites scientifiques et technologiques



Contrat d'engagement dans le cadre d'une Cordée de la Réussite

Année scolaire 2022 - 2023

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Établissement scolaire :

Intitulé de la Cordée : **Avenir Ingénieur - INGENIERIE**

L'élève s'engage à participer aux actions entreprises dans le cadre de la Cordée indiquée plus haut pour la durée de l'année scolaire 2022-2023.

L'établissement scolaire s'engage à faire bénéficier à l'élève des actions qui seront entreprises dans le cadre de cette cordée au cours de l'année scolaire 2022-2023.



Signature du chef ou de la cheffe d'établissement



Signature de l'élève

Signature des représentants légaux